

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 3 octobre 2018

à laquelle étaient présents :

Présidente de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents (10) : M. BERTHIER, M. BOURGUIGNAT, Mme GAUTHIÉ, Mme GINDRE, M. JASPART, Mme MARTIN-GENDRE, Mme MIELLE, Mme OBRIOT, Mme TENENBAUM, Mme VIAN.

Membres excusés représentés (4) : M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), Mme AKPINAR-ISTIQUAM (représentée par Mme MARTIN-GENDRE), Mme HERVIEU (représentée par M. BERTHIER), M. JORROT (représenté par M. JASPART).

Membres excusées (3) : Mme AVENA, Mme LECOMTE LE GRAND, Mme TROUWBORST.

Date de convocation : 26 Septembre 2018.

Délibération n° : 37-2018

Objet : Décision modificative n°2 – exercice 2018

La décision modificative n°2 du CCAS pour l'exercice 2018 se présente comme suit :

BUDGET PRINCIPAL

Section d'investissement

Dépenses			Libellé nature	Recettes		
Chapitre	Nature	Montant		Chapitre	Nature	Montant
041	204421	1 000,00 €	Opération d'ordre – Subventions d'équipement en nature aux personnes de droit privé			
			Opération d'ordre – Matériel de transport	041	2182	1 000,00 €

Par conséquent, après examen, les membres du conseil d'administration :

- votent, la décision modificative n°2 du Centre Communal d'Action Sociale pour l'exercice 2018,

- autorisent la Vice-Présidente du CCAS à signer tout document contractuel nécessité par son exécution.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

Ressources internes : 1

Finances : 1

Receveur Municipal : 1

Accusé de réception en préfecture
021-262101066-20181003-37-2018-DE
Date de télétransmission : 11/10/2018
Date de réception préfecture : 11/10/2018

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité